



Le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Note du CRPF Grand Est

Conformément à l'article L.122-2 du code forestier, je vous informe que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) des bois et forêts des particuliers est en cours d'élaboration pour la région Grand-Est.

Les informations sont disponibles sur le site internet du CRPF Grand Est :

<https://grandest.cnpf.fr/>

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte :

[grandest@cnpf.fr](mailto:grandest@cnpf.fr)

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L.121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Président du  
CRPF GRAND EST

**Vincent OTT**

**Siège social :**

41 avenue du Général de Gaulle  
57050 LE BAN SAINT MARTIN  
Tél : +33 (0)3 87 31 18 42 - Fax : +33 (0)3 87 30 66 36  
E-mail : grandest@crpf.fr - www.cnpf.fr

Siret : 180 092 355 00122

Délégation Régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**